

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation du transfert de la convention de concession à long terme de 2 places de stationnement au parking Charaire (niveau -2)

Séance du 23 mai 2024

Convocation du 17 mai 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Nadine Lacroix par Mme Isabelle Drancy,
M. Philippe Szykowski par Mme Liliane Wietzerbin,
Mme Maud Bonté par M. Jean-Christophe Dessanges

Était absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mai 2024

OBJET : Approbation du transfert de la convention de concession à long terme de 2 places de stationnement au parking Charaire (niveau -2)

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33,

Vu sa délibération du 11 juin 2020 approuvant la convention de concession à long terme pour deux places de stationnement au parking Charaire, niveau -2, au profit de la SCI La Tapisserie, représentée par M. François-Xavier GUILLOIS,

Vu le transfert du permis de construire n°0920711900011 à Mme Soraya MARTEL,

Vu le transfert du permis de construire n° 0920711900011/T4 à la société civile immobilière OCTOGONES,

Vu la demande de la société civile immobilière OCTOGONES,

Vu le projet de convention de concession à long terme de deux places de stationnement au parking Charaire, niveau -2, pour une durée de 15 ans, au profit de la société civile immobilière OCTOGONES dont Mme Soraya MARTEL est la gérante,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : MM. Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin ; 4 abstentions : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard)

DECIDE de transférer la convention de concession à long terme de deux places de stationnement au parking Charaire, niveau -2, consentie à Mme Soraya MARTEL, au profit de la société civile immobilière OCTOGONES.

APPROUVE la convention de concession à long terme de deux places de stationnement au parking Charaire, niveau -2, au profit de la société civile immobilière OCTOGONES, dont Mme Soraya MARTEL est la gérante.

AUTORISE le maire à la signer ainsi que tout avenant éventuel.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Philippe Lau

[Signature]